



RECENSEMENT 2022 À MOULIDARS

La population de la commune est recensée cette année et est effectuée par deux agents recenseurs Karine Besse et Ludovic Texier.

Ce recensement se déroule depuis le 20 janvier et se terminera le 19 février.

Karine et Ludovic sont également deux agents qui travaillent à la mairie de Moulidars. Un imprimé a été distribué à chaque riverain.

Il comporte un code d'accès et un mot de passe pour se recenser soi-même sur le site recensement-et-moi.fr et ce avant le 19 février. Une réponse rapide facilitera le travail de saisie des agents recenseurs.

Les personnes qui n'ont pas internet ou personne pour les aider, un questionnaire papier leur sera remis. La municipalité espère qu'un bon accueil leur sera réservé. Le recensement est un acte citoyen obligatoire.